



Liste des délibérations du Conseil Municipal
du 11 juillet 2024

Date de convocation vendredi 5 juillet 2024

Date et heure de séance 11 juillet 2024 à 18h30

Heure de levée de la séance 19h45

Pouvoirs Maxime CONDON qui a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
Marielle HILAIRE qui a donné pouvoir à Gilles COLLANGE
Mélodie OUDOUL qui a donné pouvoir à Jeannick COLIBERT
Daniel POMMIER (absent pour le vote de l'ordre du jour n°1 et n°2)

N°1	Approbation du PV du dernier Conseil municipal	Validé	Majorité (14)
N°2	Déclaration de cession d'un fonds de commerce sur la parcelle AH454	Ne pas préempter	Majorité (14)
N°3	DIA parcelle AH55	Ne pas préempter	Unanimité
N°4	DIA parcelles AP421, AP423-424	Ne pas préempter	Unanimité
N°5	DIA parcelle AW623	Ne pas préempter	Unanimité
N°6	Achat parcelle AD308	Autorise l'acquisition par la commune de la parcelle AD 308, sise 12 Sanimaux à Vorey-sur-Arzon par cession à titre gratuit, Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'achat et d'en régler le coût	Majorité (10) 5 abstentions (G. COLLANGE, M. ALLIBERT, M. MANSUY, G. DODET, J. COLIBERT)
N°7	Avenant pour prolongation de la convention d'usage précaire d'un commerce + logement sis rue Louis Jouvét (boulangerie)	Autorise la prolongation de la convention d'usage précaire pour le commerce et le logement Autorise Madame le Maire à signer les avenants ainsi que tout document afférent à ce dossier.	Unanimité
N°8-1	Adhésion, avec la Maison Départementale du Tourisme, pour la réservation en ligne des activités/spectacles de l'Embarcadère	Autorise la signature de l'adhésion à l'outil ADDOCK proposé par la Maison départementale du Tourisme pour un montant de 70 € par an, Autorise la modification de la régie de recettes de l'embarcadère avec l'ajout du nouveau mode de paiement en ligne et l'ouverture d'un compte DFT.	Unanimité
N°8-2	Tarifs billetterie de la saison culturelle 2024-2025 à l'Embarcadère	Valide les tarifs de la saison 2024-2025	Unanimité
N°9	Convention de mise à disposition au centre de loisirs Ribambelle d'espaces et locaux communaux de l'école publique Louis Jouvét	Approuve la mise à disposition gratuite aux conditions énumérées ci-dessus ; Autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Unanimité

N°10	Renouvellement de l'adhésion à la "Fondation du Patrimoine"	Décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine cette année 2024	Unanimité
N°11	Ressources humaines : renouvellement de contrat pour l'entretien des locaux au pôle santé	Décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour occuper les missions suivantes : effectuer des heures de ménage au Pôle de santé, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 366 à raison de 3 heures hebdomadaires, pour la période du 27 août 2024 jusqu'au 31 décembre (renouvelable).	Unanimité
N°12-1	Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques	Décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité pour occuper les missions suivantes : réparation et entretien de bâtiments publics, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 366 à raison de 60 heures sur la période du 12 juillet au 31 juillet 2024	Unanimité
N°12-2	Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour l'office de tourisme	Décide de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité pour occuper les missions suivantes : accueillir et renseigner les touristes qui se présentent au point d'information touristique à Vorey, de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 366 à raison de 11.25 heures mensuelles en juillet et de 21 heures mensuelles en août, sur la période du 12 juillet au 30 août 2024	Unanimité
Questions diverses N°13-1	DIA parcelle AE158	Ne pas préempter	Unanimité
Questions diverses N°13-2	Bail de location siège de la maison de santé pluridisciplinaire Paul Vassal de Vorey	Décide de louer le local mutualisé du Rdc du bâtiment de la maison de santé, place des Moulettes. Fixe à 30 € TTC par an le montant de l'indemnité d'occupation pour l'installation de la maison de santé pluri disciplinaire Paul Vassal dans ce local au sein du bâtiment de la maison de santé de Vorey pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans Autorise Madame le Maire à signer le contrat à venir et ses avenants éventuels	Unanimité
Informations diverses			